

INFORMATION VERSEMENT BOURSES

La bourse sur critères sociaux est une aide publique de l'Etat qui, comme tout(e) étudiant(e)s, amène et demande le respect de deux points essentiels à votre réussite :

1/ assister à l'ensemble des cours de leur emploi du temps

2/ être présents à tous les examens

Conformément aux prérogatives précisées par le CROUS de Lyon, le lycée Jacques Brel à l'obligation de veiller à la légitimité de l'attribution des bourses étudiantes.

La /le CPE en charge des BTS effectue le contrôle de l'assiduité des étudiant(e)s boursier(e).

Je me dois de vous informer que le non-respect de l'obligation d'assiduité entraîne un signalement, sans délais, auprès du CROUS qui a pour conséquence la suspension du versement de la bourse et remboursement des sommes perçues.

Aucune justification des absences ne sera acceptée après le signalement au CROUS.

Sachant compter sur votre responsabilisation

La Provisseure

C. BRIDAÏ,

NOM : Prénom :

J'ai bien pris connaissance et compris les attentes du lycée J. Brel

J'ai bien noté qu'en cas de manquement à l'obligation d'assiduité, le lycée J. Brel mettra en place automatiquement et immédiatement la procédure de signalement pouvant entraîner la suspension du versement de la bourse et le remboursement des sommes perçues.

Date :

Signature :